

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ORDRE DU JOUR

**de l'assemblée des délégués de la SAR du 15 mars 2014, 9 heures,
au Château de Colombier, rue du Château 1, 2013 Colombier/NE**

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 138^e assemblée des délégués de la SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2013
(Voir RSA de juin 2013, pages 17 à 21)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2014
7. Finances
 - comptes 2013
 - rapport des vérificateurs
 - adoption des comptes 2013
 - adoption du budget 2014
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2014
8. Proposition de modification des statuts
9. Concours des ruchers
 - concours 2013
 - remise de la médaille de vermeil
 - concours 2014
10. Nomination du comité
11. Nomination du président
12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2015 et organisation 2016
13. Divers
14. La parole aux invités
15. Conférence de MM. Dainat, Glanzmann et Lerch: «le Service sanitaire apicole: son rôle, ses objectifs»
16. Apéritif – repas

Yverdon, le 5 février 2014

BILANS COMPARÉS AU

	31.12.2012	31.12.2013
ACTIF	Francs	Francs
Caisse	888.08	1'417.38
CCP	21'423.55	16'504.80
BCF c/c 11.10.056965-06	101'123.01	118'983.20
BCF épargne 25 01 122.645-03	80'577.70	80'785.20
BCF épargne 20 50 242.710-06	42'840.00	42'891.35
BCF épargne 30 01 299.286-09	20'002.80	20'082.80
Titres	1'000.00	1'000.00
BCF, Fonds Bertrand	16'412.55	16'052.80
Annonces à encaisser	2'547.50	1'103.50
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	11'368.25	13'878.60
Labels	12'125.60	6'397.60
Actifs transitoires	111'503.15	145'616.15
AFC, impôt anticipé à récupérer	871.20	581.35
Stock livres	70.00	980.00
Stock emballages	50.00	50.00
	-----	-----
Total de l'actif	422'804.39	466'325.73
	=====	=====
 PASSIF		
Fonds de propagande	69'056.95	71'489.05
Fonds Aide à l'apiculture	17'496.10	17'123.40
Fonds Assurances RC, vols, déprédations	86'505.25	92'046.40
Fonds Bertrand – Réserve	16'212.55	16'052.80
Passifs transitoires	45'622.90	94'931.10
Provision «Bibliothèque, don Loterie Romande»	10'000.00	0.00
Fonds propres – Capital	177'910.64	174'682.98
	-----	-----
Total du passif	422'804.39	466'325.73
	=====	=====

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES	Cpte N°	du 01.01.2012 au 31.12.2012	du 01.01.2013 au 31.12.2013	Budget 2013	Budget 2014
		Francs	Francs	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	4100	7'215.55	10'327.65	10'000.00	10'000.00
Comité, président, secrétaire	4101	12'259.55	12'812.70	12'000.00	13'000.00
Réorganisation Apiculture	4101.1	9'187.40	7'593.30	4'000.00	8'000.00
Gérance et loyer	4102	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Fournitures de bureau	4103	455.80	382.30	1'000.00	500.00
Ports	4104	110.60	577.80	400.00	400.00
Téléphones, fax administrateur	4105	317.00	317.00	300.00	300.00
Taxes CCP	4106	147.70	165.90	250.00	200.00
Impôts, frais de garde	4107	54.00	54.00	100.00	100.00
AVS, allocations familiales	4108	889.80	1'292.55	1'000.00	1'200.00
Stations d'observations, pesées	4109	1'090.00	1'040.00	1'100.00	1'100.00
Assurance RC	4110	2'330.25	2'330.25	2'500.00	2'500.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	4111	3'889.75	8'485.65	10'500.00	10'500.00
Contrôleurs du miel	4112	8'339.80	11'333.20	13'000.00	10'000.00
Frais de la bibliothèque	4113	561.60	438.30	600.00	600.00
Frais de journal	4114	82'434.15	81'452.70	90'000.00	84'000.00
Cotisations à charge	4115	6'810.00	36'850.00	6'800.00	36'600.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	4116	114'298.60	77'645.05	90'000.00	90'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	4117	4'237.45	4'359.00	4'500.00	4'500.00
Testages et stations de fécondations	4117.1	26'635.05	70'745.60	23'500.00	46'000.00
Concours des ruchers	4118	2'225.60	3'553.95	2'200.00	3'000.00
Publicité, matériel	4119	0.00	0.00	2'000.00	2'000.00
Vols et déprédations	4120	3'059.20	2'694.00	3'000.00	3'000.00
Prestation de tiers	4121	435.00	350.00	1'000.00	500.00
Divers, jubilés, représentation	4123	1'334.70	560.00	3'000.00	1'000.00
Frais bancaires	4124	121.90	163.85	300.00	200.00
Frais de vente du livre	4125	234.00	303.00	200.00	4'500.00
Provision indexation bibliothèque	4129	10'000.00	9'967.00	15'000.00	0.00
Traduction Bienenbuch	4126	0.00	16'308.35	50'000.00	15'000.00
Total des charges		301'674.45	365'103.10	351'250.00	351'700.00
PRODUITS					
Cotisations membres sections	3151	135'188.00	165'583.00	129'000.00	159'000.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	6'070.00	6'790.00	5'000.00	5'500.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	1'215.07	1'299.71	1'000.00	1'000.00
Annonces du journal	3154	16'975.25	20'927.55	17'000.00	18'000.00
Intérêts des fonds	3155	1'412.70	748.73	1'000.00	500.00
Vulgarisation et participation apiculture	3156	108'382.90	73'593.30	86'000.00	74'000.00
Testages et stations de fécondations	3156.1	23'859.50	69'175.60	23'000.00	45'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	7'168.95	11'770.60	12'000.00	9'500.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	2'282.50	3'173.15	4'000.00	2'700.00
Recettes des labels	3159	5'802.35	9'133.60	8'000.00	7'500.00
Recettes des surprimes	3160	4'047.00	3'993.00	4'000.00	3'800.00
Recettes diverses	3161	821.70	741.20	500.00	500.00
Loterie Romande, don bibliothèque	3161	10'000.00	0.00	0.00	0.00
Recettes vente du livre	3163	1'505.40	2'386.80	1'000.00	30'000.00
Total des produits		324'731.32	369'316.24	291'500.00	357'000.00
Résultat d'exploitation		23'056.87	4'213.14	-59'750.00	5'300.00

PERTES ET PROFITS

	du 01.01.2013	au 31.12.2013
	Francs	Francs
	Charges	Produits
Résultat d'exploitation		4'213.14
<u>Attributions et prélèvements fonds</u>		
Assurances vols, déprédation	5'541.15	
Fonds propagande & publicité	2'432.10	
Fonds Aide Apiculture		372.70
Fonds Bertrand		159.75
	7'973.25	4'745.59
Perte de l'exercice	-3'227.66	
	4'745.59	4'745.59

ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

Assurances RC, vols, déprédations

Etat au 01.01.2013		86'505.25
Produits	PP - Intérêts: 0.375 %	324.40
	Membres des sections	6'248.00
	Surprimes (3160)	3'993.00
Charges	Assurances (4110)	2'330.25
	Vols et déprédations (4120)	2'694.00
		5'024.25
		97'070.65
Solde au 31.12.2013		92'046.40
		97'070.65
		97'070.65

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2013		16'212.55
Produits	Intérêts BCF	40.25
Charges		200.00
		200.00
		16'252.80
Solde au 31.12.2013		16'052.80
		16'252.80
		16'252.80

ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

Propagande

Etat au 01.01.2013		69'056.95
Produits	PP - Intérêts : 0.375 %	258.95
	Publicité (3158)	3'173.15
Charges	Publicité, matériel (4119)	0.00
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00
		1'000.00 72'489.05
Solde au 31.12.2013		71'489.05
		72'489.05 72'489.05

Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2013		17'496.10
Produits	PP - Intérêts : 0.375 %	65.60
Charges	Frais de la bibliothèque (4113)	438.30
		438.30 17'561.70
Solde au 31.12.2013		17'123.40
		17'561.70 17'561.70

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Part sociale nominative, USP,	1 part	1'000.00
		1'000.00

RAPPORT CONCERNANT LE COMPTE PUBLICITÉ



Les produits proviennent des recettes du miel contrôlé pour un montant de Fr. 2876.15, de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour Fr. 297.-.

Le détail du «Fonds de propagande» publié avec les comptes annuels résume les mouvements 2013.

CONTRÔLE DU MIEL / PUBLICITÉ 2013

<u>Charges</u>	Matériel préposé SAR	8'485.65
	Contrôleurs du miel	11'333.20
	Publicité, matériel	0.00

		19'818.85
		=====
 <u>Produits</u>	Contrôle du miel	 11'770.60
	Publicité, panneaux, sacs	3'173.15
	Labels	9'133.60

		24'077.35
		=====
 Bénéfice contrôle du miel / publicité		 ----- 4'258.50 =====

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2013

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Fiaugères.

Il ressort de notre contrôle que :

- ◆ la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses ;
- ◆ les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2013 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants ;
- ◆ par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 15 mars 2014 :
 - d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un produit d'exploitation de Fr. 4213.14 et une perte de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 3227.66 ;
 - de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Fiaugères, le samedi 1^{er} février 2014.

Pour les sections vérificatrices :

Haute-Broye
Suzanne Vaccaro

Gruyère
Jean-Marie Gachet

Hérens
Augustin Moix

Bibliothèque SAR

Rapport 2013

2013 marque certainement une date importante pour le fonds de la SAR déposé auprès de la Médiathèque-Bibliothèque du Valais.

En effet, et cela avait été annoncé l'an dernier, nous pouvons aujourd'hui confirmer que tous nos livres, y compris l'ancien fonds, sont indexés et ainsi peuvent être consultés dans le catalogue de la Bibliothèque du Valais. Vous le savez, cet important travail a pu être exécuté grâce à l'aide de la Loterie

Avec le soutien de la



Romande qui nous l'a financé à hauteur de Fr. 10000.-, le solde étant à charge de la SAR. Ce sont donc près de 1023 livres ou documents de l'ancien fonds qui ont été nouvellement indexés et qui peuvent être emprun-

tés par tout un chacun. Quelques volumes de grande valeur ne pourront être consultés que dans les bâtiments de la Bibliothèque du Valais, à Sion. Les richesses de notre fonds sont grandes, au point que la Bibliothèque du Valais a reçu une équipe de la TV japonaise qui a filmé quelques pages d'un de nos rares documents de François Huber, duquel nous possédons plusieurs ouvrages de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle.

Comme chaque année, nous avons acquis en 2013 de nouveaux volumes ou documents – 15 exactement – qui sont donc à votre disposition, notamment le film «More than honey» qui a connu le succès que l'on sait au printemps passé.

Je ne peux donc que vous encourager à consulter le site et le catalogue de la

Médiathèque du Valais

Bibliothèque cantonale

Rue Pratifori 18

1950 SION

Tél. 027 606 45 50

Site internet: www.mediatheque.ch

et ainsi emprunter l'un ou l'autre des documents à disposition concernant l'apiculture, documents récents ou, depuis peu, également ceux datant de fin du XIX^e et de l'entier du XX^e siècle. Ce sont environ 280 documents qui ont été empruntés en 2013. Profitez de ce service gratuit, adressez-vous à la Bibliothèque du Valais, faites-nous part de vos remarques ou souhaits, nous nous efforcerons d'y donner suite, si cela est possible.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour une belle sortie d'hivernage, sans trop de pertes, et vous souhaite une excellente année apicole 2014!

Le responsable de la bibliothèque et des archives:

François Juillard

Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2013



Assurance contre vol et déprédations Récapitulation de 2009 à 2013

Dédommagement pour vol 2009	Fr. 415.40
Dédommagement pour vol 2010	Fr. 1'318.40
Dédommagement pour vol 2011	Fr. 946.40
Dédommagement pour vol 2012	Fr. 2'999.20

L'année 2013, 4 cas ont été annoncés, deux cas ne sont pas pris en considération, 2 cas sans suites, dont 4 vols, pour un montant de **Fr. 2'294.-**.

Rappel



Marche à suivre en cas de sinistre

Mesures à prendre immédiatement:

1. Aviser le responsable SAR et déposer, dans les 24 heures dès la constatation du dommage, une plainte en justice.
2. Prendre toutes les mesures de sauvetage des objets endommagés, pour empêcher une aggravation du dommage (article 61 LCA).
3. Prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le coupable.
4. Aviser l'inspecteur cantonal ou régional des ruchers en lui transmettant le formulaire « Rapport d'inspection ».
5. **Avis de sinistre-rapport de l'inspecteur-trice des ruchers.**

A réception des divers formulaires transmis par le responsable du dicastère des assurances SAR, l'assuré-e doit:

1. Remplir consciencieusement l'avis de sinistre (répondre impérativement à toutes les rubriques – le numéro SAR de l'assuré figure en dernière page de la revue).
2. Faire remplir la formule « rapport de l'inspection » par l'inspecteur-trice des ruchers.
3. Remplir la liste détaillée du matériel volé ou endommagé.
4. Joindre un bulletin de versement postal ou bancaire.

Tous ces documents sont à envoyer sans délai au préposé SAR, accompagnés des justificatifs.

Joindre à cet envoi un double de la plainte déposée à la gendarmerie

Au cas où les coupables ne sont pas identifiés, la magistrature établit en principe un constat de non-lieu qui est délivré environ un mois après le dépôt de la plainte (se renseigner au poste de police où la plainte a été déposée).

Il appartient à l'assuré de requérir ce document et de l'envoyer au préposé SAR.

Evaluation du dommage

Une fois en possession de tous les documents, le préposé SAR estime le dommage et soumet la proposition d'indemnisation au comité SAR. Le comité SAR se réunit en principe 6 fois par an.

A noter

Si l'assuré contrevient à l'obligation d'annonce ou transmission de documents, la SAR se réserve le droit de réduire l'indemnité à la somme qu'elle comporterait, si les démarches avaient été faites à temps (article 38, alinéa 2 LCA).

Le responsable du dicastère assurances :
Erwin Noirat



Rapport d'activité du contrôle du miel 2013

Après un hiver assez froid mais pas extrême, le printemps a eu de la peine à venir. Quelques jours de beau temps au mois d'avril ont permis aux abeilles de se développer. Le mois de mai fut à nouveau froid et humide avec peu de jours agréables pour polliniser les arbres fruitiers ; récolter un peu de miel. Par endroits, il a fallu même nourrir des colonies. Enfin, au début juin, le chaud et le beau temps se sont installés.

La récolte de miel de printemps sur les fleurs fut faible ou nulle dans certaines régions.

La miellée sur la forêt fut excellente dans plusieurs régions de la Suisse romande.

Selon les résultats d'analyse la qualité du miel est bonne.

86 certificats ont pu être délivrés, 39 nouveaux adhérents au contrôle ont passé par le contrôle d'exploitation, c'est réjouissant. J'espère que cette année ce chiffre augmente encore.

Car un miel labellisé apporte une bonne image à l'apiculture. Il est important de mettre sur le marché un miel sans résidus.

Je remercie les contrôleurs des fédérations et des sections ou régions pour leur travail qui n'est pas toujours facile.

A vous, chères apicultrices et chers apiculteurs, je vous souhaite une bonne fin d'hiver et une bonne saison apicole en espérant avoir un beau printemps afin que les abeilles puissent à nouveau remplir des hausses.

Le préposé au contrôle du miel et publicité SAR :
Ulrich Zaugg

Dicastère Vulgarisation, Sélection et Elevage

Rapport 2013

Mesdames, Messieurs,

2013 fut certainement une année d'intense activité au niveau du dicastère Vulgarisation, Sélection et Elevage. Que l'on en juge :

Cours de formation 2013-2014 pour les nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs

Le cours prévu et annoncé depuis plus d'une année a débuté comme prévu le 19 octobre 2013 à l'école d'agriculture Agrilogie Grange-Verney, près de Moudon. Une 2^e séance a eu lieu le 16 novembre et trois autres suivront en 2014. Ce sont 20 nouveaux conseillers apicoles et 31 nouveaux moniteurs éleveurs, provenant de toutes les fédérations, qui se forment ainsi durant cet hiver afin d'assurer la relève des cadres apicoles impliqués directement dans la formation des futurs apiculteurs pour les conseillers, ainsi que dans la formation des futurs apiculteurs éleveurs, le maintien et l'amélioration des lignées à disposition de la SAR, ainsi que dans la production des souches à mâles des stations pour les moniteurs. Merci à chacun pour son engagement ainsi que pour l'excellent esprit manifesté lors des séances de formation.

Conseillers apicoles – formation des nouveaux apiculteurs

Ce sont principalement les conseillers apicoles qui sont en charge, en plus des conseils qu'ils dispensent aux anciens apiculteurs, de la formation des nouveaux apiculteurs. Nous connaissons la qualité et la quantité de travail effectué et nous les en remercions vivement. La preuve la plus claire de leur activité intense est simplement le fait que le nombre d'apiculteurs inscrits à la SAR, 3143 à fin décembre 2013, augmente gentiment mais sûrement. Pour mémoire, il y a quelques années, nous étions moins de 3000 membres de la SAR... Ce travail de formation est exigeant, il demande un fort investissement de chacun des formateurs et nous les en remercions vivement.

Moniteurs éleveurs – stations de fécondation – ruchers de testage

Les moniteurs éleveurs ont également pris une part prépondérante au développement de l'apiculture en 2013. Par les cours d'élevage de reines d'abord. Ces cours représentent un plus pour les apiculteurs qui décident de se lancer dans l'élevage des reines et de profiter ainsi de l'une de nos stations de fécondation. Le but recherché étant bien entendu que chacun soit capable de produire lui-même ses propres reines. Une activité essentielle des moniteurs est également le maintien de nos lignées, ainsi que la production des souches à mâles des stations de fécondation. Etant donné les pertes que l'on connaît régulièrement, c'est une tâche très importante que d'assurer la présence de 20 souches à mâles de qualité dans une station durant 2 ans de suite ! Les apiculteurs éleveurs l'ont bien compris : ils ont apporté 5862 ruchettes dans nos stations de fécondation en 2013. Merci à toutes les bonnes volontés de l'effort fourni.

Les ruchers de testage sont aussi une part importante de notre activité de sélection. Pour 2013, ce sont 122 ruches qui ont terminé le testage. A cet effet, nous avons acheté 170 reines, et toutes nos souches à mâles des stations étaient équipées de reines filles des reines de meilleure qualité (Av) des testages précédents. La Confédération est bien évidemment consciente de l'importance du travail que nous fournissons puisqu'elle nous aide financièrement pour nos activités: Fr. 66 000.- pour la vulgarisation, sur un total pour la SAR de Fr. 93 035.- pour 2013. L'OFAG a revu à la hausse les montants versés pour l'élevage, les ruchers de testage et les stations de fécondation: Fr. 69 175.60 reçus en 2013 pour l'achat des reines de testage, les indemnités aux apiculteurs testeurs, ainsi que les montants attribués aux stations de fécondation afin d'assurer leur bonne marche et la relève indispensable pour leur survie.

Avec ces nouveaux montants attribués aux associations membres de la commission d'élevage apisuisse qui effectuent tout le travail exigé par les différents cahiers des charges, la Confédération remplit pleinement les obligations découlant de l'adoption de la motion de M^{me} Gadiet. Cela a peut-être pris un peu de temps, mais l'essentiel est aujourd'hui là. Nos remerciements s'adressent donc à la Confédération pour son aide bienvenue qui nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Eric Marchand quitte la présidence de la CE-SAR, Alain Jufer le remplace

Après de nombreuses années passées à la présidence de la Commission d'Elevage de la SAR (CE-SAR), notre ami Eric Marchand a décidé de passer la main. Une page se tourne avec le départ d'Eric de la présidence de la CE-SAR. Nous tenons à lui dire un grand MERCI au nom de tous les apiculteurs membres de la SAR pour son activité inlassable et son engagement total en faveur de l'élevage SAR. Bon vent Eric pour la suite des activités apicoles qui t'attendent encore pendant ces prochaines années...

La CE-SAR s'est donc dotée d'un nouveau président en la personne d'Alain Jufer qui a volontiers accepté ce mandat. Nous l'en remercions vivement et sommes certains qu'avec lui l'élevage SAR est en de bonnes mains et qu'il connaîtra encore de multiples succès à l'avenir. Merci Alain.

En terminant ce rapport 2013, je tiens à remercier tous les conseillers apicoles et moniteurs éleveurs qui travaillent ensemble et tirent à la même corde pour le bien de l'apiculture romande. Et durant ces années de pertes d'abeilles, la collaboration de chacun est vraiment une nécessité! Merci donc à toutes et à tous de votre implication dans la vie de l'apiculture romande!

Je vous souhaite une excellente année apicole 2014!

*Le responsable de la Vulgarisation,
de la Sélection et de l'Elevage:
François Juillard*

Modifications des statuts

Marc Léchaire nous a fait part – avec raison – du vide statutaire concernant la nomination des délégués SAR dans les instances d'apisuisse.

C'est la raison pour laquelle votre comité propose une modification des statuts. Cette modification a été présentée aux présidents de fédération en novembre; ils ont donné un préavis favorable.

La proposition est d'ajouter à l'article 28 des statuts de la Société Romande d'Apiculture (SAR) qui traite des compétences du comité central la phrase suivante: «Il désigne les représentants de la SAR dans les instances supérieures telles apisuisse, apiservice et les commissions/comités qui en sont issus.»

Concours des ruchers

Saison 2014

La Revue suisse d'apiculture de novembre-décembre 2013 vous informait que le concours de ruchers SAR se déroulera dans la 4^e circonscription.

Les membres des sections: La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat et Haute-Broye sont appelés à participer au concours de ruchers SAR 2014.

Il est impératif que les points suivants soient respectés:

- ◆ les apiculteurs-trices sont membre de la SAR;
- ◆ posséder 5 ruches au minimum (pour les catégories 1 et 2);
- ◆ ou 3 ruches pour la catégorie 3;
- ◆ et présentent toutes les colonies, selon le contrôle d'effectif.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section jusqu'au 31 mars.

L'ensemble des inscriptions est à faire suivre au président du jury, pour le 15 avril. Après entente avec les sections, deux visites seront organisées par le jury, vers la fin mai pour la première et début juillet pour la deuxième.

Important: Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant doivent être conseillers ou moniteurs. Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars.

Chers collègues de la 4^e circonscription, cette opportunité se présente à vous en 2014. Profitez-en et participez à ces joutes apicoles. L'apiculture a grand besoin de gens convaincus et passionnés.

J'attends vos inscriptions et suis à votre disposition pour des compléments d'information.

*Le responsable du concours: **Erwin Noirat***

Sur Ville 64 – 2864 Soulce – Tél. 032 426 52 75 – Natel 079 765 42 47



Séance du 5 février 2014

Au cours de sa première séance de l'année, le comité a examiné les comptes présentés par le caissier; ils bouclent avec une légère perte. Après discussions, le comité les a approuvés et recommandera à l'assemblée des délégués d'en faire de même.

Les travaux concernant la traduction de la version fortement remaniée de «L'apiculture – une fascination» avancent à un bon rythme. Trois volumes sont déjà traduits et deux ont déjà passé dans les mains des relecteurs. D'ici fin mars probablement, l'étape traduction/relecture devrait être terminée. Quant à l'étape suivante concernant l'impression des 5 volumes, le comité a souhaité élargir l'offre des imprimeurs en demandant une offre supplémentaire. D'ici quelques semaines, le comité devrait être en mesure d'attribuer ce travail et de livrer les premiers volumes à l'imprimeur choisi. Ce n'est qu'après cette étape que le comité pourra préciser la date de lancement et le prix du coffret des 5 volumes.

Le secrétaire: **Philippe Treyvaud**

BOISSELLERIE PETITE

RUCHES
d'origine et de fabrication
française en Sapin et Épicéa



Rue de Lhotaud
25560 FRASNE
Tél 03 81 49 80 42
Fax 03 81 49 84 30

**Frasne**

www.boissellerie-petite.fr